

Participez



Prix de l'initiative agroalimentaire internationale

Madame, Monsieur,

**RIA, Revue de l'Industrie Agroalimentaire, lance la première édition des RIA Globes, prix de l'initiative agroalimentaire internationale.**

Doté de 20 000 euros de prestations, il a pour objectif de récompenser et de valoriser les initiatives originales de développement à l'international des entreprises agroalimentaires françaises.

**Il est organisé sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en partenariat avec l'Ania, Crédit Agricole, Bpifrance, Ubifrance et Sopexa. Il sera remis sur le Sial 2014.**

Les lauréats bénéficieront d'une communication large de leur action dans le dossier du numéro de la revue RIA diffusé sur le Sial et sur Internet.

**Ouvert aux IAA françaises, aux filiales de groupes internationaux implantées en France, aux organisations collectives** (régions, fédérations régionales, groupements d'entreprises, appellations, marques collectives...), il constitue pour vous et votre entreprise, une occasion de mettre en avant l'originalité de votre démarche à l'export, ou d'une implantation dans un pays tiers.

Ainsi, des stratégies commerciales ou partenariales innovantes, l'adaptation ou la création de produits pour le marché visé, la localisation spécifique de sites de production ou de points de vente, l'adaptation des procédés..., sont des exemples d'initiatives pouvant être concernées (liste non limitative).

Pour examiner les dossiers, RIA fait appel à un jury réunissant des experts reconnus du secteur et des organismes spécialistes des questions internationales et de l'export.

**Pour participer, il vous suffit de renvoyer le dossier de candidature dûment rempli avant le 20 août 2014 à l'adresse [riaglobes@gfa.fr](mailto:riaglobes@gfa.fr).**

Comptant vivement sur votre participation aux RIA Globes, prix de l'initiative agroalimentaire internationale, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

**Laurent Bénard**  
Editeur délégué de RIA





Prix de l'initiative agroalimentaire internationale

## DOSSIER D'INSCRIPTION

**A retourner avant le 20 août 2014 à :**

[riaglobes@gfa.fr](mailto:riaglobes@gfa.fr)

contact : 01 40 22 70 60

### Fiche de renseignements

**Fiche 1** Présentation de l'entreprise

**Fiche 2** Présentation du projet

**Fiche 3** Mise en œuvre

**Fiche 4** Résultats, perspectives

**Fiche 5** Notes

Un évènement



Sous le haut patronage du



En partenariat avec



GRUPE MARKETING INTERNATIONAL  
ALIMENTAIRE, VIN & ART DE VIVRE

### **Entreprise ou organisme participant**

Nom ou raison sociale de l'entreprise ou de l'organisme participant :

Groupe d'appartenance :

CA annuel du groupe :

Adresse de l'entreprise :

N° de tél :

N° de fax :

Secteur d'activité :

CA annuel de l'entreprise :

Effectif :

### **Personne responsable du dossier**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone direct :

Mobile :

### **Catégorie**

Entreprise

Organisme

#### **Joindre impérativement à cette demande d'inscription :**

Les fiches de renseignement et de descriptif n° 1, 2, 3 et 4  
Vos annexes éventuelles (fiches produits, résultats d'étude, articles de presse, photos, vidéos...).

**Un accusé vous sera envoyé à réception de votre dossier.**

**Votre entreprise ou organisme** [activité, marché...]

### **Initiative internationale**

Projet en cours de développement

Projet finalisé depuis moins de trois ans

Les dossiers seront notamment évalués en fonction du caractère innovant et original de la démarche mise en place.

**Descriptif:** [type d'action\*, historique, dates clés, marchés et zones ciblés...]

### **Caractère original de la démarche**

### **Objectifs, enjeux pour l'entreprise**

[\*] Stratégies commerciales ou partenariales innovantes, adaptation ou création de produits pour le marché visé, localisation spécifique de sites de production ou de points de vente, adaptation des procédés...

**Votre action de développement international intègre-t-elle tout ou partie des éléments suivants et comment ?**

[préciser pour chaque item les moyens mis en œuvre ou à défaut pourquoi celui-ci ne s'applique pas à votre initiative] :

■ **Traçabilité et sécurité des produits mis sur le marché, des matières premières et des ingrédients utilisés** [procédures qualité, HACCP, Iso 22000, IFS, BRC...]

■ **Critères environnementaux**

[gestion de l'eau et des déchets, économie d'énergie, éco-conception des produits]

■ **Conditions de travail et/ou actions spécifiques en matière de responsabilité sociale**

**Moyens consacrés** (financiers, techniques, humains...)

**Partenaires éventuels et rôles de chacun**

**Concurrence existante**

**Résultats attendus ou obtenus suite à cette initiative internationale**

[descriptif, chiffrage : emplois, CA]

**Actions prévues suite à cette initiative internationale**



■ **Éléments supplémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance du jury**

## Règlement

**1]** Les RIA Globes, prix de l'initiative agroalimentaire internationale sont organisés par RIA, la Revue de l'Industrie Agroalimentaire, revue du Groupe France Agricole – SAS au capital de 10 479 460 euros – sise 8 cité paradis 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 479 989 188 RCS Paris, dont le Président est Jean-Marie Savalle, pour GROUPE ISA.

**2]** Les RIA Globes, prix de l'initiative agroalimentaire internationale, ont pour objectif de récompenser et valoriser les initiatives originales de développement à l'international, dans le domaine agroalimentaire.

**3]** La participation gratuite, n'est soumise à aucune obligation d'achat et est ouverte du 08/05/2014 jusqu'au 20/08/2014.

**4]** Le prix de l'initiative agroalimentaire internationale est ouvert aux entreprises ou organismes implantés en France : industries et coopératives agroalimentaires, filiales agroalimentaires de groupes, organisations collectives [Région, Fédération régionale, groupements d'entreprises, appellations, marques collectives...].

**5]** La remise des RIA Globes, prix de l'initiative agroalimentaire internationale, aura lieu sur le Sial 2014. Les nominés et lauréats pourront mettre en valeur leur récompense dans leur communication. Ils s'engagent pour cela à citer RIA et les partenaires du prix. Ils bénéficieront de reportages dans la revue et le site internet de RIA.

**6]** Le caractère innovant de la démarche est déterminant. En conséquence, seules les actions ou initiatives datant de moins de trois ans seront prises en considération.

**7]** Le dossier de candidature [téléchargeable à l'adresse : [www.riaglobes.fr](http://www.riaglobes.fr)] doit parvenir, aux conditions mentionnées ci-dessous, dûment complété avec les documents complémentaires au choix des participants : fiches produits, documents d'informations, articles de presse, résultats d'études, photos, vidéos...

Le dossier de candidature doit être retourné avant le 20 août 2014

· Soit par email à l'adresse : [riaglobes@gfa.fr](mailto:riaglobes@gfa.fr)

· Soit pour les fichiers de taille supérieure à 10 MO, par we-transfer depuis l'adresse <https://groupefranceagricole.wetransfer.com> avec comme « mail de l'ami » : [riaglobes@gfa.fr](mailto:riaglobes@gfa.fr).

Au-delà de cette date, aucun dossier ne sera pris en compte. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Laurent Bénard, tel : 01 40 22 70 52

**8]** Le jury sera composé d'experts du développement international et de l'agroalimentaire. Il se réunira pour évaluer les dossiers en fonction :

- De la qualité et de la complétude du dossier présenté
- Du caractère innovant ou original de la démarche conduite pour le développement à l'international
- De sa viabilité économique
- De la qualité entrepreneuriale des candidats et leurs motivations

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront pas être contestées.

Les membres du jury sont soumis à la stricte confidentialité sur le contenu des dossiers examinés.

**9]** Les candidats déclarent respecter la réglementation des pays relevant de leur projet de développement international, notamment en matière de traçabilité, d'environnement, de droit social...

**10]** Le lot ne pourra être ni échangé ni faire l'objet de versement de sa valeur en espèces. Aucune réclamation, aucun recours relatifs à ce lot ou à son attribution ne pourra être adressé à GFA. En cas de force majeure [indisponibilité fournisseur par exemple], les lots indiqués sur les supports de communication et le site du concours pourront être changés pour des lots de nature et de valeur équivalente.

**11]** L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, de fraude, de défaillance technique des moyens de communication ou du centre hébergeur, ou de toutes autres causes indépendantes de leur volonté, ce concours devait être reporté ou annulé

**12]** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou suppression aux données personnelles les concernant. Pour exercer ce droit, il convient d'adresser un e-mail à [abos@gfa.fr](mailto:abos@gfa.fr). Seul GFA est destinataire des informations collectées.

**13]** Frais de participation/connexion : En considération des services actuellement disponibles sur le marché, qui permettent une connexion Internet entièrement gratuite [ladite gratuité incluant celle des frais de télécommunication pour une durée suffisante à la participation du concours], les organisateurs constatent qu'aucun débours n'est nécessaire pour participer au concours.